SCP DAYDE PLANTARD ROCHAS VIRY & ROUSTAN BERIDOT - Avocats au Barreau d'AIX-EN-PR
Espace Forbin – 13 Place John Rewald – 13100 AIX-EN-PROVENCE - Tél. : 04 42 38 25 84

SELARL INTERBARREAUX AMMA AVOCATS - Avocats au Barreau de Montpellier
1 rue du Pont de Lattes – 34070 MONTPELLIER - Tél. : 04 99 74 01 09

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

SUR LA COMMUNE DE MARIGNANE (13700)

Dans un ensemble immobilier dénommé « Guynemer », sis 2 avenue du Maréchal Juin – Le Parc de M
cadastré section AP n° 7 d'une contenance de 46 a 84 ca :

UN APPARTEMENT constituant le lot n° 17 - UNE CAVE constituant le lot n° 1
Dans un ensemble immobilier dénommé « Le Moulin », sis avenue Guynemer,
cadastré section AK n° 292 d'une contenance de 33 a 53 ca :

UN BOX GARAGE constituant le lot n° 145

MISE A PRIX : 44 000 Euros Outre frais et clauses du cahier des conditions de vente

La visite s'effectuera à la diligence de l'étude de Commissaires de justice SELAS CJ ACTE à AIX-EN-PROVENCE, le 29 décembre 2026 de 10 h 00 à 11 h

ADJUDICATION LE LUNDI 11 JANVIER 2027 À 9 H 00 et suivantes au besoin
Au Palais de Justice d'AIX-EN-PROVENCE sis 40 Boulevard Carnot

A la requête du **CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (« CIFD »)** SA au capital de 124.821.703,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 379 502 644, dont le siège social est 39 rue Mstislav Rostropovitch à PARIS (75017) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, venant aux droits, en vertu d'une décision de fusion par voie de fusion simplifiée en date du 16 octobre 2015, du CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE, SA au capital de 78.775.064 €, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le n° B 391 799 764, dont le siège social est sis 7rue Jean Fiolle (13006) à MARSEILLE, prêteur initial,
Ayant constitué **Me Julie ROUILLIER,** avocat membre de la SCP DAYDE PLANTARD ROCHAS VIRY & ROUSTAN BERIDOT.

gia annexe, le tout d'une superficie de 67,59 m² ; située au sous-sol de l'immeuble ; d'un box-garage.

Le bien est **occupé** par le propriétaire.

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avoc barreau du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENC nant consignation par chèque de banque ou cautio entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à pr cette garantie puisse être inférieure à 3.000 € et du m frais d'adjudication prévisibles.

Pour tous renseignements complémentair s'adresser :
Au Cabinet de la **SCP DAYDE PLANTARD RO VIRY & ROUSTAN BERIDOT** ou de **SELARL AVOCATS**, Avocats susnommés.